COLLECTIF ACCESSIBILITE WALLONIE-BRUXELLES

Porte intérieure :
- minimum 85 cm de libre passage ;
- 50 cm côté clenche ;
- aire de rotation de 150 cm hors débattement devant et derrière la porte.

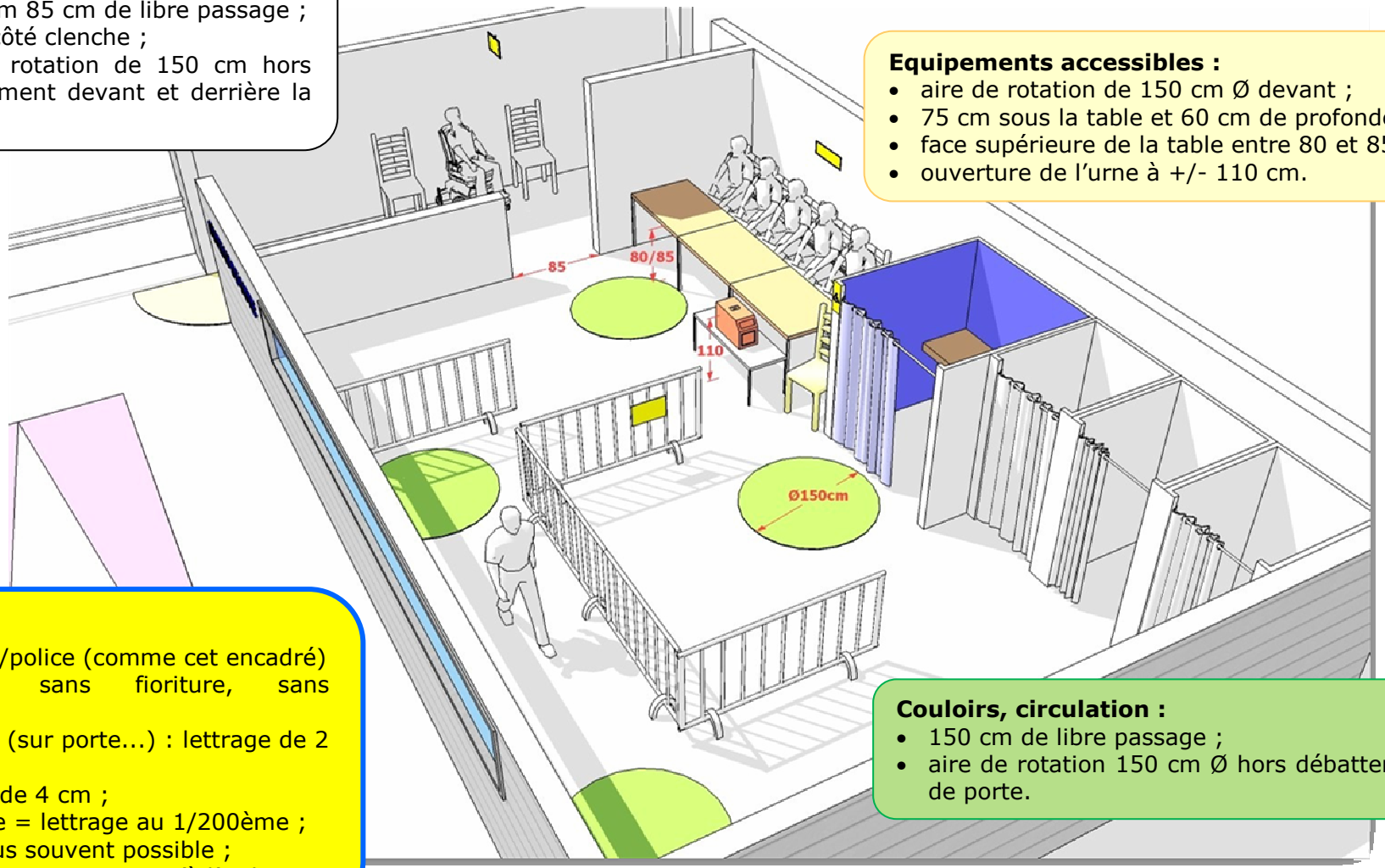

Equipements accessibles :
- aire de rotation de 150 cm Ø devant ;
- 75 cm sous la table et 60 cm de profondeur ;
- face supérieure de la table entre 80 et 85 cm ;
- ouverture de l'urne à +/- 110 cm.

Signalétique :
- contrastée : fond/police (comme cet encadré)
- police simple, sans fioriture, sans empattement ;
- à courte distance (sur porte...) : lettrage de 2 cm ;
- à 3 m = lettrage de 4 cm ;
- à grande distance = lettrage au 1/200ème ;
- en braille = le plus souvent possible ;
- placée sur le cheminement jusqu'à l'isoloir.

Couloirs, circulation :
- 150 cm de libre passage ;
- aire de rotation 150 cm Ø hors débattement de porte.